

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-126

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 28 Septembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 22 Septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :

Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Yann QUÉRÉ par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Nathalie BOULARD par délégation à M. Kévin CADIC.

Secrétaire de séance : M. Fabien LEMOALLE.

Présents : 25 Représentés : 4 Absents : 0 Votants : 29

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES COTES D'ARMOR
(SDE 22) – TRAVAUX RUE DE KERNOA ET RUE SALVADOR ALLENDE –
EFFACEMENT RÉSEAUX BT 1

Rapporteur : M. Dumail.

La ville de Paimpol a demandé au SDE 22 de procéder à une étude d'effacement du réseaux Basse Tension rue de Kernoa et rue Salvador Allende

Le projet d'effacement présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor représente un coût de travaux de 117600 € TTC.

La ville ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-126

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 Décembre 2022, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 78 000,00 €

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu les avis favorables à la majorité (votes : contre Mme Ollivro et abstentions Mme Le Boucher et M. Cadic) des commissions Environnement, cadre de vie, logement et urbanisme et Ressources humaines, finances et administration générale,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (Mme Catherine André-Landais, M. Michel Monneret, Mme Martine Le Boucher, M. Kévin Cadic, M. Mathieu Duigou, Mme Caroline Ollivro et Mme Nathalie Boulard par délégation à M. Kévin Cadic).

APPROUVE le projet d'effacement des réseau BT de la rue de Kernoa et rue Salvador Allende.

AUTORISE le versement d'une participation de 78000 € au SDE 22, maître d'ouvrage,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Fabien LEMOALLE



VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 30/09/2026



Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL